

Conseil municipal du 11 juin 2009

32 délibérations étaient à l'ordre du jour de ce Conseil municipal. Pascal Popelin était le rapporteur pour 8 d'entre-elles.

Décision modificative n°1 du budget de la ville pour 2009

Pascal Popelin a présenté les principaux éléments des ajustements de la section de fonctionnement, portant sur 0,45% du budget primitif voté en mars 2009. Les 234 358€ de recettes supplémentaires sont prioritairement affectées à l'amélioration de l'autofinancement des investissements (à hauteur de 180 558€). Les principales dépenses d'investissement nouvelles concernent deux acquisitions foncières, en vue de réaliser des logements sociaux (785 000€). Un emprunt de 550 000€ permettra de financer ces acquisitions

Décision modificative n°1 du budget annexe de la résidence Jean-Lebas pour 2009

Pascal Popelin a proposé une augmentation de 15 000€ de la subvention d'équilibre versée par la commune à cet établissement, afin de faire face aux dépenses qui ont été nécessaires pour répondre aux prescriptions d'un diagnostic de légionellose dans une canalisation.

Décision modificative n°1 du budget annexe du service de soins infirmiers à domicile pour 2009

Pascal Popelin a indiqué que l'ajustement portait sur une somme limitée de 3 250€, permettant de finaliser l'aménagement des bureaux de ce service, entièrement rénovés récemment.

Adhésion de la commune de Franconville-la-Garenne au Syndicat des eaux d'Ile-de-France (SEDIF)

Pascal Popelin a précisé que cette commune faisait déjà partie du SEDIF en tant qu'adhérente à une communauté d'agglomération. Ayant quitté cette communauté, elle sera désormais directement adhérente du SEDIF.

Constitution d'un groupement de commande pour la gestion et la procédure de passation du marché d'assurances de la ville et du Centre communal d'action sociale (CCAS)

Les marchés d'assurances de la ville et du CCAS arrivant à échéance le 31 décembre 2009, Pascal Popelin a proposé la constitution d'un groupement de commande de ces deux entités (qui sont juridiquement distinctes), afin que la procédure de passation du futur marché puisse être unique.

Modification des conditions de garantie communale pour une opération d'acquisition-amélioration de 25 logements sociaux 11bis rue Graffan

Pascal Popelin a indiqué qu'il s'agissait simplement de modifier les termes de la délibération qu'il avait présentée le 19 juin 2008 pour le même objet, afin de tenir compte de la baisse du taux du livret A, sur lequel est indexé ce prêt.

Garantie communale pour une opération de construction de 34 logements sociaux 49-53 allée François-Arago et 100-102 avenue Vauban

Pascal Popelin a proposé que la commune accorde sa garantie à la société Coopération et famille pour 4 emprunts d'un montant total de 4 934 511€ auprès de la Caisse des dépôts et consignation, en vue de la construction de 34 logements sociaux. En contrepartie, la ville bénéficiera de droits de réservation pour 9 logements du programme.

Demande de remise de majoration et intérêts de retard

Une remise de 25,43€ a été accordée à un particulier (pénalités dues pour droits d'urbanisme).